

Copropriété assemblée générale et syndic

Par **Tix**, le **12/09/2010** à **18:40**

Bonjour,

Je suis actuellement propriétaire dans une copropriété, ou nous sommes 2 propriétaire.

Les deux parties ont effectués des travaux dans les parties communes.

Au moment ou je veux vendre mon bien, l'autre copropriétaire me demande une remise en l'état ou de faire des modifications alors que jusque là les accords étaient oraux?

Il n'y a pas de syndic qui gère la copro, et il n'y a jamais eu d'assemblée générale.

L'autre copropriétaire m'as envoyé un recommandé et refuse de me rencontrer que puis je faire?

Merci pour vos réponses et vos conseils